

*Questions orales***L'EMPLOI**

LES MESURES DE CRÉATION D'EMPLOIS DU GOUVERNEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Dans le discours du trône, le gouvernement a dit que, afin de mieux préparer la main-d'œuvre d'aujourd'hui au marché du travail de demain, il mettrait l'accent sur la formation professionnelle dans les domaines les plus stratégiques. Mais jusqu'ici, le gouvernement s'est contenté de faire connaître son intention de réduire ses propres coûts et de confier aux gouvernements provinciaux la charge de former les travailleurs, ce qui représente un milliard et demi de dollars. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement a pris d'autres initiatives pour tenter de remédier à la situation qui est fort critique, étant donné que la moitié des chômeurs sont âgés de moins de 25 ans et qu'il y a une grave pénurie de main-d'œuvre spécialisée dans l'industrie?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, c'est un plaisir pour moi de répondre à cette question. J'invite le député à songer à certaines des autres mesures que nous avons annoncées depuis le discours du trône. Nous avons, par exemple, mis en œuvre un nouveau programme de formation de la main-d'œuvre féminine dans des domaines non traditionnels. Nous avons augmenté le montant des crédits affectés à la formation de nos autochtones. Nous avons créé un groupe de travail parlementaire chargé d'étudier la possibilité d'établir de nouveaux programmes de formation et nous avons tenu des audiences dans tout le Canada. A cet égard, nous envisageons, au cours des prochains mois, de négocier avec les autorités provinciales de nouveaux accords de formation. Nous avons lancé de nouvelles initiatives dans le cadre du programme de 350 millions de dollars destiné à faciliter l'adaptation de l'industrie. Nous avons entrepris une nouvelle série de programmes de formation dans les professions souffrant d'une pénurie aiguë d'ouvriers qualifiés afin d'améliorer la qualité de la formation donnée aux Canadiens qui font partie de collectivités déplacées, et même partout au Canada. Ceci ne constitue qu'un aperçu des initiatives que nous avons prises pour assurer une formation accrue, conscients que nous sommes du fait qu'il s'agira là d'une des grandes préoccupations des Canadiens dans la décennie à venir.

M. Oberle: Madame le Président, les lendemains dont parle le discours du trône appartiennent au passé. L'avenir industriel de notre pays dépend des emplois de pointe. Le temps de faire des études est terminé. Le ministre connaît la situation. Il sait que les industriels, les autorités provinciales, les syndicats et le gouvernement doivent conjuguer leurs efforts pour redresser cette situation critique. Il n'est plus temps de faire des études; il faut agir. Quand le ministre va-t-il se décider à réunir les parties intéressées et à créer des programmes efficaces.

M. Axworthy: Madame le Président, contrairement à certains députés de l'opposition, nous croyons davantage à l'action concrète qu'aux belles paroles.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): C'était aussi l'avis des femmes.

M. Axworthy: Nous avons organisé un certain nombre de réunions avec des représentants des milieux industriels et nous

avons conclu l'année dernière plusieurs ententes importantes avec, notamment, le secteur minier, l'aéronautique, l'électronique et la foresterie dans la province du député afin de créer de nouveaux programmes de formation dans des métiers en butte à une pénurie de main-d'œuvre spécialisé. Si le député s'intéresse vraiment à ces ententes, je me ferai un plaisir de lui en envoyer le texte.

* * *

LES AFFAIRES MUNICIPALES

L'AMÉNAGEMENT DU HARBOUR FRONT, À TORONTO

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Pourrait-il dire à la Chambre ce qu'il est advenu du programme qui avait suscité tant d'enthousiasme à Toronto il y a quelque temps, celui de l'aménagement du Harbourfront, et nous dire plus particulièrement ce qu'il en est des projets relatifs au terminal?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Je suppose, madame le Président, que le député a entendu dire au bulletin de nouvelles qu'en raison de certains problèmes survenus aux échelons municipal et régional de la région métropolitaine de Toronto, les travaux d'aménagement du Harbourfront ont été suspendus. Je crois comprendre à ce que m'a dit le président de la société qu'il ne s'agit que de simples retards et que le programme suit son cours.

* * *

LE PARLEMENT

LE DROIT DES EMPLOYÉS AUX NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il n'est pas sans savoir que quelque 3,000 employés qui travaillent sur la colline du Parlement ne jouissent pas du droit fondamental à de libres négociations collectives sur leurs conditions de travail. Étant donné que, il y a 13 ans, un comité mixte de la Chambre et du Sénat avait recommandé qu'on leur accorde ce droit à ces employés et que le leader du gouvernement à la Chambre, il y a deux ans, a recommandé que les changements promis soient apportés dans ce domaine, quelle mesure le gouvernement entend-il prendre pour mettre fin à une situation aussi rétrograde et injuste dans le domaine des relations du travail? Présentera-t-il un projet de loi en vue d'assurer à nos employés qui travaillent sur la colline le droit absolu à des négociations collectives?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je crois que le député a déjà posé cette question l'autre jour. On lui a rappelé alors que ces employés ne sont pas au service du gouvernement mais bien de la Chambre des communes, et je crois que madame le Président a dit au député qu'il ferait mieux de lui présenter directement ce genre de questions.

M. Robinson (Burnaby): Voilà ce que j'appelle rejeter la responsabilité sur les autres. Madame le Président a dit que le gouvernement devait présenter un projet de loi pour pouvoir accorder ces droits. Voici ma question supplémentaire. Le gouvernement tarde à présenter une telle mesure législative, ce qui, me surprend je dois dire, de la part d'un premier ministre